

Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 14 mars 2025
N° CD-2025-2-5-1
N° applicatif 11819

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction appui et pilotage 2

BUDGET PRIMITIF 2025 - UNE AMBITION POUR LA JEUNESSE, DECLINEE DANS LES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME

Résumé : Un engagement total pour la jeunesse : la Collectivité européenne d'Alsace, pilier des solidarités et de l'émancipation en Alsace

Face aux défis sociaux, éducatifs et territoriaux, la Collectivité européenne d'Alsace affirme une ambition forte : offrir à chaque jeune Alsacien un parcours de réussite et d'épanouissement, quel que soit son milieu d'origine. Avec un budget de 365 M€ en 2025, la CeA renforce son rôle de pilier des solidarités et de l'émancipation, structurant son action autour de trois axes majeurs :

- Protéger et accompagner les plus vulnérables en agissant au plus tôt pour garantir aux enfants Alsaciens un avenir en bonne santé, sans barrières sociales : avec un budget de 300 M€ pour l'Aide Sociale à l'Enfance, la CeA s'engage à mieux soutenir la parentalité en renforçant le travail avec les familles, à créer une logique de parcours pour éviter les ruptures, à diversifier les solutions d'accueil et fluidifier le passage à l'autonomie des jeunes confiés.

Avec un budget de 5,22 M€, la Protection Maternelle Infantile garantit à chaque enfant un accès équitable aux soins, un accompagnement renforcé des familles et une offre d'accueil adaptée dès les premiers jours de vie.

- Garantir l'égalité des chances dans l'éducation, le sport et l'accès à la citoyenneté : deuxième collectivité de France en nombre de collèges publics, la CeA porte une politique éducative ambitieuse, avec un effort particulier sur la mixité sociale, l'inclusion et l'éducation à la citoyenneté. L'engagement affirmé, avec des crédits nouveaux, au titre de la politique de la Ville et de l'accompagnement des centres socio-culturels est un atout majeur en ce sens. Elle investit également dans la transition énergétique des établissements et le soutien aux circuits courts dans la restauration scolaire. Son budget est de 53,2M€. Avec un budget de 5M€, le sport est un facteur clé de cohésion sociale et de bien-être, l'accent est ainsi mis sur le sport-santé pour les jeunes et le développement du sport transfrontalier, véritable atout identitaire et économique pour l'Alsace.

- Faire du bilinguisme un levier identitaire et d'ouverture : 2025 sera l'année du bilinguisme, avec un budget de 1,53M€, marquée par la création de l'Office public de la langue régionale. Cet engagement fort reflète l'ambition de la CeA de valoriser son identité Alsacienne, tout en renforçant les liens transfrontaliers et en développant un enseignement bilingue plus structuré et accessible.

Dans un contexte économique et social sous tension, la CeA affirme son rôle moteur : une collectivité de proximité, de solutions et de transformation pour l'avenir des jeunes Alsaciens, un service rendu aussi possible par la mobilisation d'un vivier associatif très impliqué.

La masse salariale concernant les agents de la Collectivité européenne d'Alsace en charge de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la 5ème commission s'élève à 123,69 M€.

Il est proposé une inscription globale au budget primitif 2025 d'un montant de 365 448 293 € en dépense et 12 390 600 € en recettes, répartis comme suit :

- l'aide sociale à l'enfance : 300 491 839 € en dépenses et 5 877 700 € en recettes,
- la protection maternelle et infantile : 5 225 300 € en dépenses et 801 500 € en recettes,
- l'éducation et la jeunesse : 53 200 081 € en dépenses et 5 711 400 € recettes,
- le sport et la vie associative : 5 001 073 € en dépenses,
- le bilinguisme : 1 530 000 € en dépenses.

1. Politique de l'aide sociale à l'enfance

La politique de prévention et protection de l'enfance est une priorité départementale dont la Collectivité européenne d'Alsace est le chef de file.

Les enjeux sont posés par les différentes lois (5 mars 2007, du 14 mars 2016 et du 7 février 2022).

La Collectivité européenne d'Alsace décline son ambition territoriale pour cette Politique Publique dans les 5 orientations du Plan Enfance :

- Évaluer, piloter et développer l'offre de prévention ;
- Développer la relation avec les usagers ;
- Améliorer les conditions de travail et mieux soutenir les assistants familiaux dans l'exercice de leurs missions ;
- Développer l'attractivité et prévenir l'usure professionnelle des métiers du social notamment concernant les professionnels de la protection de l'enfance ;
- Envisager une stratégie en deux temps pour étendre nos capacités d'accueil et d'accompagnement.

Cette stratégie continue de se structurer autour d'une approche transversale des 3 Directions qui portent cette Politique Publique : l'Aide sociale à l'enfance, l'Action Sociale de Proximité, la Protection Maternelle et Infantile

1.1 Faits marquants 2024

L'année 2024 a été dense dans la poursuite de ce plan enfance notamment dans le cadre du renforcement du travail avec les familles, 15 postes ont été créés pour les MECS afin de développer le soutien à la parentalité et permettre plus de retour à domicile. Le comité des parents a démarré à l'instar du conseil des jeunes qui se poursuit dont le bilan a été effectué au mois de Novembre et invite à des mutations profondes des pratiques.

Une restructuration profonde du dispositif se poursuit et vise notamment à :

- Créer une logique de Parcours pour l'enfant confié;
- Restructurer l'accueil d'urgence du Nord au Sud du Département : la reprise du foyer de l'enfance de sa mission d'accueil d'urgence a permis d'accueillir 125 jeunes de plus que l'année précédente (soit 125 Placement non exécutés en moins) ;
- Mettre à plat l'offre de Protection par rapport aux besoins dans une logique territorialisée ;
- Simplifier la cartographie des outils en les harmonisant.

Afin de répondre aux besoins de prise en charge des mineurs, 91 places ont été créées (71 places de PAD ; 10 d'internat à Oberlin; 10 places à SOS Villages).

En parallèle depuis le mois de Novembre, un opérateur (France Victimes) a été retenu pour accompagner les Tiers Bénévoles et les Tiers Dignes de Confiance évitant ainsi le recours à du placement institutionnel.

La Collectivité européenne d'Alsace assure également la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA), dans un contexte de hausse de l'activité. Les projections indiquent en effet que la hausse des MNA se poursuivra avec 100 Mineurs Non-Accompagnés de plus entre fin 2024 (995 MNA au total) et fin 2025 (1200 MNA au total).

En ce qui concerne les Jeunes majeurs, le défi pour les 550 jeunes majeurs accompagnés se situe principalement autour de la question de l'Accès au logement.

Pour mieux répondre aux besoins de ces jeunes un travail d'articulations avec nos bailleurs publics a permis de flécher 100 jeunes vers le logement autonome.

Le travail de partenariat avec les missions locales s'est renforcé afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un parcours vers l'insertion et de la garantie jeunes.

1.2 Objectifs pour l'année 2025

Les grandes orientations du BP 2025 viseront à poursuivre le développement quantitatif et qualitatif de l'offre dans la poursuite et le renforcement de la stratégie de Prévention/Protection de l'Enfance.

Dans un Contexte Contraint, cette stratégie vise à diversifier en renforçant les alternatives au placement, renforcer le travail avec les parents pour accélérer les retours en familles, intensifier le travail en transversalité pour mettre le droit commun au service de l'Enfant confié :

- Mieux soutenir la parentalité pour parier sur les retours à domicile : création de 10 postes de services familles supplémentaires dans les MECS ;
- Mieux investir dans le recours aux tiers en les soutenant d'avantages : mise en œuvre en année pleine du marché accompagnement des tiers. En symétrie démarrage en janvier du marché obtenu par l'UDAF 68 et Dessine-moi une Passerelle pour développer le parrainage en Alsace ;
- Renforcer le dispositif de placement et mieux organiser le parcours pour le fluidifier : création de places à St Joseph, Village Sos (en année pleine) et ouverture de la Mecs de Colmar (20 places) ;
- Diversifier les Accompagnements pour mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes en errance : création de 20 places du dispositif « Mousqueton Alsace » sur Strasbourg fin du premier semestre ;
- Mieux soutenir les Assistants familiaux pour stopper l'Hémorragie démographique, réduire les ruptures de parcours et stopper la perte de places : ouverture de la Maison d'Accueil familial, dispositif innovant sur le territoire de la Bruche premier semestre ;

- Evaluer plus rapidement toute personne se déclarant MNA les situations en assurant la mise à l'Abri systématique comme le cadre légal le prévoit : création des 40 places de mise à l'Abri et des évaluateurs rattachés au FDE ;
- Mieux coordonner le parcours pour permettre un passage plus rapide vers le droit commun à 18 ans : création de 70 places MNA en remplacement du dispositif hôtelier ;
- Valider une Nouvelle Politique jeune majeur qui vise à Passer d'une Logique de Protection à une Logique d'Insertion en privilégiant l'accès au Droit commun et en connectant les autres Politiques Publiques de la Collectivité européenne d'Alsace avec les jeunes confiés et Accompagnés.

Ainsi, la présente note propose les orientations budgétaires suivantes :

L'augmentation du nombre de MNA à prendre en charge : 4 M€

L'augmentation importante constatée en 2024 et les projections d'évolution en 2025 impliquent la création de 70 nouvelles places et l'adaptation de l'offre déjà existante, pour un total de 4 M€.

Le développement quantitatif et qualitatif de l'offre dans les établissements et services tarifés

Le budget 2025 estimé pour les établissements tarifés a été augmenté des mesures suivantes :

- Coûts des nouvelles places créées (70) : 2,61 M€ ;
 - o 20 nouvelles places démarrage en avril 2025 MECS de Colmar : 1,4 M€
 - o 50 nouvelles places budgétées en année pleine :
 - 20 places errances St Joseph à partir du 1er juillet 2025: 300 k€
 - 10 places St Joseph à partir du 1er juillet 2025 : 272 k€
 - 10 places SOS Villages effet année pleine : 388 k€
 - 10 postes éducatifs service famille à partir du 1er juillet 2025 : 250 k€
- Effet des taux directeurs 2025 (1,6 % pour les établissements et 1,3 % pour le milieu ouvert) : 2,6 M€ ;
- Coûts des mesures nouvelles 2025 : 270 k€ ;
- Coût de la MAF Oberlin : 600 k€ ce coût a été revalorisé en raison du nombre d'AF à accompagner sur ce territoire ;
- Coûts du SEGUR pour tous : 3,6 M€.

Soit un budget total de 174,4 M€ pour les établissements et services tarifés en 2025, contre 167,7 M€ en 2024.

Une trajectoire pluriannuelle marquée par une maîtrise des dépenses

Pour 2026, la hausse projetée des dépenses est de 2,5 % en 2026 (par rapport à 2025), s'élevant à 311,3 M€ et à 0.8% en 2027 (par rapport à 2026), s'élevant à 313,8 M€.

L'augmentation du budget entre 2025, 2026 et 2027 est principalement constituée par la création de nouvelles places d'internat (20 en 2025, 30 en 2026), de MNA (110 en 2025, 20 en 2026 ainsi qu'en 2027), de postes de service famille dans les établissements (500 k€ en 2025 et 2027) et de maison de l'Accueil familial (600 k€ en 2025, 450 k€ en 2026 et 900 k€ en 2027).

2. Politique de la protection maternelle et infantile

La politique de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Collectivité européenne d'Alsace recouvre les domaines de la santé de l'enfant et de la famille, du soutien à la parentalité et des modes d'accueil de la petite enfance. Cette politique, située à l'intersection du sanitaire et du social, joue un rôle crucial dans la santé publique et favorise le développement social au service des familles. Elle vise à promouvoir l'éducation à la

santé et à la parentalité pour améliorer durablement la santé et le bien-être des enfants. La gratuité et la proximité des services offerts permettent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé, dès le plus jeune âge.

L'approche globale de la PMI, qui combine prévention médicale précoce et soutien à la parentalité, offre des services adaptés aux besoins de chaque famille. La politique de PMI inclut la prévention des grossesses non désirées, la lutte contre les violences liées au genre, et l'éducation des adolescents à une vie sexuelle et affective respectueuse de l'Autre. Le suivi médical des femmes enceintes vulnérables réduit les risques de complications de la grossesse et prépare la naissance dans des conditions optimales.

Le suivi du développement des nourrissons et jeunes enfants, associé au soutien parental, permet de dépister précocement les troubles et handicaps, et d'offrir des prises en charge adaptées. La PMI améliore également les modes d'accueil de la petite enfance, ce qui aide les parents à concilier vie familiale et professionnelle.

Enfin, un partenariat institutionnel et associatif renforce les projets de prévention et de promotion de la santé de l'enfant, tandis que l'analyse des données épidémiologiques fournit une meilleure compréhension de l'état de santé des populations.

2.1 Faits marquants 2024

L'offre de service de la PMI a été fortement mise à mal en raison d'une extrême tension sur les ressources humaines médicales, particulièrement dans le sud de la collectivité. De plus, la désertification médicale impacte fortement l'activité du service qui voit se reporter sur ses consultations pédiatriques la demande de soins non satisfaite en médecine ambulatoire de ville. Néanmoins le maintien d'une réponse médicale préventive aux besoins des familles a pu être préservé grâce à l'engagement de tous les professionnels.

Dans le cadre global de la politique de prévention de la collectivité, la PMI a débuté la réflexion sur une déclinaison locale de la stratégie des 1000 jours et s'est engagée dans la déclinaison du volet préventif de plusieurs projets portés par l'ASE, dont le Projet pour l'Enfant. Notre programme de sensibilisation des jeunes enfants et des familles aux effets d'un usage excessif des écrans a pu être déployé dans une grande partie du territoire en collaboration avec les équipes pédagogiques des écoles maternelles.

Les adaptations règlementaires des modes d'accueil individuels et collectifs, en lien avec la mise en place progressive du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), ont fortement mobilisé le service dans un contexte d'augmentation des sollicitations des structures d'accueil et d'augmentation des plaintes et informations préoccupantes concernant des situations de maltraitance des enfants accueillis.

La collaboration et le soutien financier à nos partenaires se sont poursuivis dans un objectif d'amélioration de l'accès à la prévention (ex : ouverture d'un nouveau centre de santé sexuelle aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, lutte contre les addictions avec les Caisses primaires d'Assurance Maladie) et de lutte contre les exclusions dès le plus jeune âge (élaboration du nouveau schéma Alsacien des services aux familles avec les caisses d'allocations familiales, financement de dispositifs favorisant l'intégration des enfants en situation de handicap, en milieu ordinaire d'accueil).

Enfin, les travaux de convergence se sont poursuivis dans de nombreux domaines (logiciel métier, organisations, pratiques et outils de communication).

2.2 Objectifs pour l'année 2025

Malgré un contexte budgétaire contraint, l'enjeu pour la collectivité reste de pouvoir proposer une intervention préventive la plus précoce possible dans la prise en soin de l'enfant et dans le soutien des parentalités fragilisées.

Les orientations phares du budget 2025, dans la continuité des grandes stratégies nationales, s'articulent autour de 5 axes stratégiques :

1. Renforcer la prévention en direction des publics les plus vulnérables en facilitant l'accès aux soins dans le domaine de la santé sexuelle, de la santé prénatale et de la santé du jeune enfant ;
 - Le développement de l'accompagnement médical et psychosocial des jeunes et de la future mère pour répondre aux besoins en augmentation en lien avec les vulnérabilités issues de la crise sanitaire, (+20 K€ en fonctionnement et stable en investissement)
 - Le développement des actions de prévention précoce en direction des jeunes enfants : consultations médicales, vaccination, actions collectives d'éducation à la santé, renforcement des accompagnements parentaux (+94K€ en fonctionnement, stable en investissement et +60 K€ en recettes)
2. Innover dans l'accompagnement à la parentalité par le soutien des acteurs de prévention institutionnels et associatifs et par l'adaptation de l'offre aux nouveaux besoins des familles (+50 K€ en fonctionnement et +61 K€ en recettes) ;
 - Contribution au renouvellement des Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) en un schéma unique à vocation Alsacienne ;
 - Soutien à la médiation familiale et aux dispositifs d'accueil parents enfants ;
3. Lutter contre les inégalités précoces liées aux situations de handicap du jeune enfant (+29 K€ en fonctionnement) ;
 - Renforcement des dépistages, poursuite des partenariats avec les structures de prise en charge précoce, soutien aux projets innovants
4. Améliorer la sécurité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant et favoriser la conciliation de la vie familiale et vie professionnelle des parents dans le respect des besoins de l'enfant ;
5. Poursuivre nos démarches de convergence des pratiques et des organisations dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace, et rationaliser nos process internes pour dégager des pistes d'économies (10 K€ d'économies générées en fonctionnement).

La hausse globale des dépenses s'établit ainsi à 2,25% (+ 115 K € en fonctionnement et stables en investissement) par rapport au budget 2024.

Les prévisions de recettes sont en hausse de 17,87% en raison de l'augmentation des remboursements des actes médicaux par les CPAM (+ 60 K€) et de la contribution de l'Etat au titre des actions du Pacte des solidarités (+61 K€).

3. Politique Education Jeunesse

La Collectivité européenne d'Alsace, deuxième de France en nombre de collèges publics (147), soutient également les 25 collèges privés sous contrat et valorise ses 1 300 agents en améliorant leurs conditions de travail.

Elle met à disposition des élèves une quarantaine d'outils pédagogiques abordant des thématiques clés : violences, harcèlement, discriminations, égalité, réseaux sociaux, addictions et engagement citoyen.

Sur le plan immobilier, elle mène un vaste programme d'investissements pour la transition énergétique, rénove un collège sur trois et équipe un sur quatre en panneaux photovoltaïques.

Enfin, des projets innovants portent sur la restauration scolaire, le numérique et la mixité sociale et scolaire.

3.1 Faits marquants 2024

Une approche éco-collège et une gestion optimisée des ressources

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage dans la transition énergétique avec des objectifs ambitieux : -40 % de consommation énergétique et 50 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. En réponse à la hausse des prix de l'énergie, 20,6 M€ ont été alloués aux fluides des collèges. Elle accompagne également les établissements via des investissements ciblés, des formations et des actions de sensibilisation. Les nouveaux collèges, comme celui d'Eckbolsheim, sont conçus selon des normes de haute performance énergétique.

Un programme de réemploi du mobilier a permis de récupérer 1450 pièces pour équiper un collège, mobilisant des structures d'insertion et démontrant l'impact social de l'économie circulaire.

Valorisation de l'agriculture locale et optimisation des logements

Une étude de marché en 2024 a cartographié l'offre alimentaire locale pour favoriser les circuits courts et garantir des produits de qualité dans les cantines. En 2025, un outil d'achat structurant sera étudié pour renforcer cet engagement.

Côté immobilier, la Collectivité européenne d'Alsace a mobilisé des logements vacants dans les collèges pour accueillir des jeunes majeurs depuis 2024. En 2025, ce dispositif sera étendu à d'autres agglomérations, avec un audit pour optimiser la gestion patrimoniale.

Des actions éducatives pour préparer l'avenir des collégiens

La Collectivité européenne d'Alsace déploie des outils pédagogiques pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de société : violences, harcèlement, égalité, réseaux sociaux, sexualité, addictions et engagement citoyen. L'objectif est de leur donner les clés pour développer autonomie, responsabilité et esprit critique.

3.2 Objectifs pour l'année 2025

Une nouvelle dotation de fonctionnement pour les 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat qui favorise la mixité sociale

Au 1er juillet 2025, la nouvelle dotation de fonctionnement pour les collèges privés sous contrat entrera en application pour un budget global de 8,9 M€. Basée sur de nouveaux critères, elle est surtout adossée à un contrat de mixité sociale qui vise à améliorer la situation et le vivre ensemble.

Une nouvelle politique de soutien en faveur des centres socioculturels, piliers de la cohésion sociale

Dans une volonté de renforcer la cohésion sociale, l'accès aux services et l'animation locale à l'échelle de l'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée à soutenir financièrement à partir de 2025 l'ensemble des centres socioculturels Alsaciens au travers d'un contrat d'objectifs qui rejoint les priorités de la collectivité : prévention enfance, vieillissement, jeunesse... avec une enveloppe passant de 1 541 492 € à 1 829 335 € en 2025 €.

Le renouvellement des contrats de Ville, une opportunité pour la Collectivité de réaffirmer son engagement à destination des quartiers populaires

La politique de la ville a pour objectif de résorber les inégalités et les écarts de développement au sein des villes dont les habitants des quartiers les plus pauvres

subissent un chômage et un décrochage scolaire bien plus élevés qu'ailleurs et connaissent des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Dans un contexte de paupérisation croissante, en France mais aussi en Alsace, la Collectivité choisit de renouveler son engagement auprès des territoires et des 160 000 Alsaciens concernés par la politique de la Ville avec une enveloppe exceptionnelle passant de 500 000 € à 800 000 €.

L'évolution des effectifs collégiens : une évolution contrastée entre la poursuite d'une dynamique urbaine et le constat d'une déprise rurale

Un travail est engagé par la Collectivité pour prendre en considération les baisses d'effectif constatées dans certains collèges publics situés en zones rurales et périurbaines, en recherchant des partenariats avec les communes et les intercommunalités pour optimiser l'utilisation des bâtis de ces collèges. A contrario, les grandes agglomérations, notamment à Strasbourg, continuent d'enregistrer une augmentation d'effectifs posant des enjeux en terme de capacité d'accueil des collèges.

4. Politique Sport et Vie associative

L'adoption en 2023 de la nouvelle politique sportive Alsacienne a permis de fixer les grands objectifs permettant de s'adapter aux évolutions sociales et aux besoins du monde sportif : mettre en valeur les sites de sports de nature et les rendre accessibles à tous, donner l'envie de faire du sport et accompagner les acteurs du sport, contribuer à la santé grâce au sport, et enfin célébrer le sport et permettre aux Alsaciens de vivre de grands événements sportifs.

Ainsi, les dispositifs mis en place ont pris un rythme de croisière en 2024, avec le soutien de 124 manifestations sportives réparties sur tout le territoire Alsacien, l'aide au dynamisme des clubs qui a permis de soutenir plus de 950 clubs pour une aide globale de 1,7 M€, la poursuite du partenariat avec les comités départementaux sportifs qui sont souvent nos relais auprès des clubs, l'attention particulière donnée au sport scolaire pour nos collégiens par le soutien à l'UNSS et à l'UGSEL mais aussi par une réflexion autour du développement d'une stratégie en faveur du sport santé.

4.1 Faits marquants 2024

Pour notre collectivité, l'année 2024 a été ponctuée, de septembre 2023 jusqu'en septembre 2024, d'un très grand nombre d'animations et d'événements sportifs, culturels et solidaires avec deux points d'orgue :

- Le Relais de la Flamme Olympique, voulue par la Collectivité européenne d'Alsace dans les 7 territoires de vie de la collectivité le 26 juin 2024 qui a réuni, dans une grande fête populaire, près de 150 000 personnes autour des porteurs de la flamme. Il a donné lieu à une mobilisation exceptionnelle avec plus de 100 agents qui se sont investis pour l'occasion. L'événement a donné une très belle visibilité à la Collectivité (choix de six porteurs de la flamme olympique et des quinze membres de la haie d'honneur, animations sportives sur les deux parvis des hôtels d'Alsace avec nos partenaires, et animation de l'espace des Célébrations place Kléber, à Strasbourg) ;
- Le Relais de la Flamme Paralympique accueilli à Strasbourg le 25 août 2024 et qui a attiré plus de 6 300 personnes dans le parc de l'Orangerie.

La dynamique olympique a également permis de mettre en place des opérations dans le cadre de « l'Olympiade Culturelle » en parallèle des JO de Paris 2024 : la Danse des Jeux qui a impliqué 44 groupes d'élèves (soit environ 1100 participants) répartis dans 28 collèges, les 2 expositions d'objets olympiques remarquables dans nos 2 Hôtels d'Alsace à destination du grand public pendant tout l'été, l'Olympiade des aînés et l'action « Sportifs d'hier et d'aujourd'hui » qui ont mobilisé 110 EPHAD, le Festival Châteaux et légendes sur

le thème du "Tournoi des géants", le Festival "Sous les étoiles d'Alsace" dédié lui aussi à la thématique sport, les expositions "Les jeux du stade" aux Archives d'Alsace et "Hors-jeu" au Vaisseau, la Dictée Géante sur le sport au Centre Sportif de Mulhouse le 21 avril 2024 fut aussi l'année de la mise à l'honneur de nos jeunes espoirs sportifs, peut-être futurs sélectionnés aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028, lors d'une soirée dédiée aux Internationaux de tennis de Strasbourg le 21 mai 2024.

Début septembre, une délégation d'enfants confiés à l'ASE, membres du Conseil des Jeunes, a pu se rendre aux Jeux Paralympiques grâce à une collaboration entre plusieurs directions de la collectivité (Sports, ASE, Dircom...). Ce déplacement a été préparé en amont par l'organisation d'ateliers de para sports pendant la Semaine Olympique et Paralympique pour sensibiliser les jeunes.

A noter la sélection de 26 sportifs Alsaciens aux Jeux Olympiques de Paris, qui ont obtenu 4 médailles d'argent et une médaille d'or, ainsi que la sélection de 7 sportifs Alsaciens aux Jeux Paralympiques, dont 5 soutenus financièrement par la Collectivité européenne d'Alsace, et qui ont obtenu 2 médailles d'argent et une médaille d'or.

Comme chaque année, la collectivité a été également partenaire de plusieurs grands événements sportifs majeurs en Alsace comme : le Championnat de France Avenir de cyclisme à Altkirch du 8 au 12 mai 2024, le Tour Alsace cycliste du 24 au 28 juillet 2024 la 2ème édition du Trail Alsace Grand Est UTMB du 17 au 20 mai 2024, la 38ème édition des Internationaux de tennis de Strasbourg du 18 au 25 mai 2024 (1ère édition en catégorie WTA 500), le World Grand Prix de Cécifoot du 26 mai au 1er juin 2024 à Schiltigheim.

Le soutien à la vie associative Alsacienne a commencé en 2024 à se structurer avec le recrutement d'une cheffe de projets dédiée, la signature d'une première convention de partenariat avec Alsace Mouvement Associatif, et un travail fin avec les territoires sur le Fonds d'urgence pour la vie associative.

4.2 Objectifs pour l'année 2025

Depuis 2023 et la mise en œuvre de la politique sportive Alsacienne convergée, la Collectivité poursuivra en 2025 son ambition au service du sport et œuvrera pour développer et soutenir les acteurs du monde sportif, des plus petits aux plus grands clubs du territoire. Il s'agit aujourd'hui de renforcer le travail de proximité avec les territoires pour répondre au mieux aux besoins notamment des comités et des clubs sportifs.

En perspective également, des travaux en cours pour dessiner des stratégies sur des sujets phares de politique publique de notre Collectivité, comme le sport santé, le développement du sport transfrontalier, le soutien à la vie associative, particulièrement riche et diversifiée en Alsace.

Ainsi, le sport santé a été intégré au plan santé pour l'Alsace 2024-2028, voté en séance plénière du 20 juin 2024. Le dispositif « Boost ta forme » à destination des collégiens illustre clairement les besoins en matière de prévention de la santé. En 2025, 2 collèges par territoire pourront déployer le dispositif dans leurs établissements et une phase 2 sera mise en œuvre pour permettre de mettre en place, suite aux constats, des actions de prévention et de sensibilisation en lien avec l'Education Nationale et les acteurs du monde du sport santé : le mouvement sportif, les Maisons sport santé, les pôles Accompagnement Prévention Santé Alsace.

Suite à la création du Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière dont la thématique sportive forme une part importante, il s'agit pour la Collectivité, non seulement de contribuer activement au développement du sport en transfrontalier par la participation aux instances transfrontalières œuvrant dans ce champ (comme le groupe de travail sport

de la Conférence du Rhin Supérieur) mais aussi, par la mise en œuvre de projets en commun et de rencontres, afin d'améliorer la connaissance réciproque des acteurs du monde sportif suisses, allemands et français, pour faire ensemble. La perspective en juillet prochain de l'organisation par la Suisse, notamment à Bâle, de l'Euro Tournoi de football féminin, fournira peut-être une occasion importante. De nombreux projets sont ainsi engagés dans l'athlétisme (marathon transfrontalier), le handball, le volley...

Enfin, l'année 2025 doit permettre de définir une stratégie pour soutenir la vie associative, si foisonnante et présente en Alsace, grâce à certains outils comme le partenariat, désormais conventionné, avec Alsace Mouvement Associatif et ses « ateliers infos » dans les territoires, ainsi que le fonds d'urgence pour soutenir les associations en difficultés ponctuelles.

En investissement, peut être noté l'avancement du grand projet structurant qu'est la rénovation du stade de la Meinau. Il est rappelé l'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 18,8 M€ pour un coût total de 160 M€. Les travaux sont en cours et devraient s'achever à l'été 2026. Les négociations ont permis d'aboutir à la mise en place d'une forte visibilité de la Collectivité européenne d'Alsace dès la phase de chantier puis à la livraison du stade, ainsi qu'à la possibilité pour notre collectivité d'utiliser des espaces au sein du futur stade rénové ;

Ainsi, la politique sportive et de la vie associative de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit pleinement dans un soutien affirmé aux acteurs de terrain, reconnaissant que cette thématique représente un facteur clé de cohésion sociale et de bien-être pour l'ensemble de l'Alsace.

5. Politique Bilinguisme

La compétence bilinguisme de la Collectivité européenne d'Alsace représente une opportunité historique pour le territoire Alsacien de renforcer sa singularité, d'affirmer son identité et de garantir la transmission de la langue régionale (allemand standard et ses variantes dialectales).

Aujourd'hui, la Collectivité européenne d'Alsace a l'opportunité de revitaliser cette langue tout en valorisant la richesse linguistique de notre territoire, en proximité avec nos voisins suisses et allemands, par la mise en place d'un office public pour la langue régionale, outil linguistique ouvert à 360 degrés.

Pour marquer de manière significative la naissance de cet office prévu cette année, la collectivité a aussi choisi de faire de 2025 l'année du bilinguisme.

5.1 Faits marquants 2024

L'Assemblée Plénière du 18 décembre 2023 (N° CD-2023-5-5-2) a approuvé à l'unanimité le principe de création de l'Office Public de la Langue Régionale d'Alsace et de Moselle.

Inédit dans sa composition, avec une part majoritaire de la Collectivité européenne d'Alsace, dans le prolongement de la Loi Alsace du 2 août 2019, le futur office sera un acteur sociétal, culturel et linguistique rayonnant à 360°, notamment ouvert à la Moselle et aux partenaires transfrontaliers allemands et suisses.

Les négociations avec les potentiels partenaires du futur office ont eu lieu tout au long de l'année 2024. A ce stade, bon nombre d'acteurs ont exprimé leur souhait d'adhésion au GIP comme l'Etat ou la Région Grand Est. Reste à finaliser la gouvernance définitive du Groupement d'intérêt public à travers l'adoption de sa convention constitutive.

Après délibérations de tous les membres fondateurs, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace pourra engager officiellement la procédure de demande de création du GIP auprès de l'Etat.

L'objectif est d'aboutir à la création du GIP à l'été 2025, afin notamment de pérenniser la situation des salariés de l'OLCA (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle) amenés à rejoindre le Groupement d'Intérêt Public.

L'année 2024 a également été marquée par le contrôle par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de la politique en faveur du bilinguisme engagée par la Collectivité européenne d'Alsace. Il a démarré en mai 2024 et s'est poursuivi jusqu'à fin octobre 2024. Il a été suspendu jusqu'à l'automne.

Concernant le bilinguisme scolaire dans le cadre de la convention opérationnelle associant la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, le Rectorat et les Universités Alsaciennes, bien que le budget prévisionnel 2025 repose sur une formule exceptionnelle de financement (report de l'excédent des années précédentes), il convient de souligner la dynamique positive depuis la pandémie avec une augmentation constante du nombre d'élèves inscrits en classes bilingues dans le 1^{er} degré (l'effectif bilingue est passé de 18,11 % en 2023 à 19,02 %) et des mobilités transfrontalières des élèves en hausse.

La stratégie de la collectivité s'appuie sur une mobilisation élargie de tous les acteurs concernés. Dans ce cadre, la Collectivité européenne d'Alsace a renforcé son dispositif des "Mittwuch ùff elsässisch" (mercredis de l'Alsacien) en offrant aux EPCI un cofinancement couvrant jusqu'à 50 % des frais liés à l'intervenant en langue régionale pour les activités périscolaires (une soixantaine de sites qui participent à travers l'Alsace, un chiffre en constante augmentation, a priori également pour 2025).

5.2 Objectifs pour l'année 2025

Après le premier mois du bilinguisme en 2023, la Collectivité européenne d'Alsace entend lancer 2025 comme l'année du bilinguisme. Cette année sera ponctuée d'événements marquant sur l'ensemble du territoire Alsacien. Un programme a d'ores et déjà été établi. On pourra retenir les éléments majeurs suivants :

- La naissance de l'Office public de la langue d'Alsace, pour une dépense de fonctionnement de 500 000€. Le budget consacré à l'OLCA par la Collectivité européenne d'Alsace aura vocation, à terme, à intégrer l'office public.

Cette création est un marqueur fort pour la Collectivité européenne d'Alsace. La reconnaissance de cet outil passera par une identité visuelle partagée par les fondateurs de cet office et les partenaires associés. Une agence de communication y travaille.

- La transversalité et la collectivité exemplaire : différentes actions simples et peu coûteuses sont proposées afin de favoriser la visibilité et la transmission de la langue au sein même de tous les services de la collectivité, à titre d'exemple : intégrer la formule de politesse en langue régionale dans la signature des courriels, systématiser les affichages en bilingue, proposer une formation en langue régionale aux agents de la collectivités qui le souhaitent par le biais de l'acquisition de licences UTalk, pour un coût des licences de 10 000 €, etc. Des projets déjà aboutis peuvent aussi être portés en bilingue.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace réaffirme son engagement en faveur de la politique linguistique à destination des jeunes, notamment à travers la nouvelle convention opérationnelle pour 2025, qui définit les actions s'inscrivant dans la continuité de celles engagées ou menées en 2023-2024. Il est proposé de reconduire la majorité des actions tout en faisant coïncider les lignes budgétaires correspondantes avec le montant de la trésorerie de sorte que le budget des actions pour l'année 2025 soit couvert par la trésorerie, sans faire appel aux contributions des partenaires financiers.

De même, le soutien aux associations agissant en faveur du bilinguisme sera poursuivi, car pour réussir, la Collectivité européenne d'Alsace a besoin du réseau de partenaires qui œuvrent à la pérennité de la langue régionale et qui n'ont pas toujours les ressources financières nécessaires pour fonctionner de manière efficace et sereine (70 000€).

Il en va de même pour le financement des postes hors contrat avec l'Education nationale de certains établissements privés et associatifs, qui se sont structurés pour proposer un enseignement bilingue de la langue régionale d'Alsace. Fortement confrontés au manque de professeurs, du primaire ou du secondaire, formés au bilinguisme, ces écoles et collèges font appel à des personnels contractuels non titulaires de l'Education nationale. Malgré la prise en charge de nombreux postes par le rectorat de Strasbourg il en subsiste qui, de par leurs formations initiales et/ou leur manque d'ancienneté, ne sont pas contractualisés avec l'Education nationale. Le financement de ces postes hors contrats sera poursuivi à hauteur de 820 000 €.

La collectivité démontre bien au travers de ces différents engagements sa volonté à garantir et à renforcer sa politique en matière de bilinguisme et l'intérêt que présente la préservation et l'initiation à la langue régionale.

SYNTHESE DE LA 5^{ème} COMMISSION JEUNESSE, SPORT, REUSSITE EDUCATIVE ET BILINGUISME :

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme :

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Dépense de Fonctionnement	358 550 840,65	352 812 921,00	361 048 557,00	8 235 636,00	2,33%	-1 215 834,00
	Dépense d'Investissement	5 524 726,90	5 773 059,00	4 399 736,00	-1 373 323,00	-23,79%	173 380,00
Dépense		364 075 567,55	358 585 980,00	365 448 293,00	6 862 313,00	1,91%	-1 042 454,00
Recette	Recette de Fonctionnement	14 944 275,67	12 088 252,00	11 828 600,00	-259 652,00	-2,15%	0,00
	Recette d'Investissement	47 769,61	29 910,00	562 000,00	532 090,00	1 778,97%	100 000,00
Recette		14 992 045,28	12 118 162,00	12 390 600,00	272 438,00	2,25%	100 000,00

En conclusion, il vous est proposé :

- ❖ D'inscrire, au titre du budget primitif 2025, pour la commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, un budget de 365 448 293 € en dépenses et de 12 390 600 € en recette qui se ventile ainsi (Cf. Annexe 1) :

Pour la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance (cf. Annexe 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 300 491 839 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement, un montant de 5 877 700 €,

Pour la politique de la Protection Maternelle et Infantile (Cf. Annexe 3)

- en dépenses :

- en fonctionnement, un crédit de paiement de 5 165 300 € et un total d'autorisation d'engagement de 751 500 €,
- en investissement, un crédit de paiement de 60 000 € et un total d'autorisation de programme de 60 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement, un montant de 801 500 €,

Pour la politique de l'Education (Cf. Annexe 4) hors investissement immobilier

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 45 992 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 150 000€,
 - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 4 134 047 € et un total d'autorisation de programme de 113 380 €,
- en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 5 135 000 €,
 - en investissement, un montant de 562 000 € et un total d'autorisation de programme de 100 000€,

Pour la politique de la Jeunesse (Cf. Annexe 5)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 3 070 385 € et une diminution des autorisations d'engagement de 122 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 3 649 €,
- en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 14 400 €,

Pour la politique du sport et de la vie associative (Cf. Annexe 6)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 4 819 033 € et d'autorisation d'engagement de 4 666 €
 - en investissement, un crédit de paiement de 182 040 €.

Pour la politique du Bilinguisme (Cf. Annexe 7)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 1 510 000 € et une diminution des autorisations d'engagement de 2 000 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 20 000 €.
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 7 du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.